

Bussy Saint-Georges, le 10 Juin 2008.

**Monsieur Michel CHARTIER**  
**Président de la communauté d'agglomération**  
**de Marne et Gondoire**  
**Domaine de Rentilly**  
1, rue de l'Étang  
77600 Bussy Saint-Martin

Cabinet du Maire

N/réf. : JCL/PN/AA/08/06/00985

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 4 juin courant, par lequel vous me faites part de votre mécontentement concernant l'entretien de la vallée de la Broce, et m'informez de ce fait de votre volonté de revenir sur nos accords.

Permettez-moi de m'étonner en premier lieu de la tonalité volontiers polémique de votre correspondance dont je ne peux que constater à regret qu'elle confère à votre démarche une volonté personnelle et unilatérale de rupture.

Celle-ci se justifie d'autant moins qu'elle tranche radicalement avec le processus engagé conjointement avec nos deux collectivités depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007 pour assurer notre objectif commun d'entretien de la vallée.

Vous conviendrez toutefois comme moi qu'il était nécessaire de donner à notre action concertée un cadre juridique et légal d'intervention. Je vous sais trop fin connaisseur du fonctionnement des collectivités locales pour ignorer sincèrement qu'il nous était légitimement impossible de lancer un marché public d'entretien sur une parcelle dont nous ne sommes toujours pas à ce jour propriétaire. C'est précisément ce à quoi nos services respectifs se sont employés ces derniers mois.

J'en veux pour preuve votre courrier parvenu en mairie de Bussy le 24 Janvier 2008, auquel nous avons répondu dès le 4 Février 2008, dans une lettre dont le contenu ne laissait subsister aucune ambiguïté quant à notre volonté de satisfaire à nos obligations d'aménagement et d'entretien du site.

Au-delà, j'ajouterais que la mairie de Bussy Saint Georges s'est même montrée très volontariste pour mener au plus vite à terme le processus de rétrocession. Ainsi le 2 avril dernier, je vous signifiais dans une nouvelle correspondance signée de ma part, la nécessité d'établir au plus vite et « *de manière concertée les modalités de mise à disposition des emprises et foncières des aménagements paysagers de la vallée de la Broce* ».

Notre service urbanisme s'engageant par ailleurs à monter une réunion avec les services de la CAMG pour :

- La présentation cartographiée du périmètre des emprises rétrocedées ainsi que les plans de récolement et la synthèse patrimoniale des aménagements existants sur ces dernières,
- les conditions financières de sortie du bail (coût de la redevance détaillée par le montant des travaux, de la valeur vénale et de la taxe foncière ...),
- la nature du projet d'acte (résiliation ou cession du bail existant),
- le planning envisagé.

Une réunion entre nos services respectifs s'est bien tenue le 11 avril, permettant d'aborder tous ces points. Une prochaine rencontre est prévue pour le 24 juin prochain afin de finaliser l'ensemble de ces points. La procédure est longue, je n'en disconviens pas. Mais elle est à la fois nécessaire et incontournable, nous le savons l'un et l'autre. Ces délais, non seulement, ne justifient en aucune manière la dénonciation unilatérale que vous pratiquez, mais ils ne traduisent également en aucune façon la moindre carence de gestion de la part de nos services respectifs.

Encore une fois, je vous assure être demandeur d'une rétrocession intervenant dans les meilleurs délais, car il nous est, en cette attente, impossible d'intervenir sur un territoire qui ne nous appartient pas. C'est une évidence au titre des marchés publics, que vous n'ignorez évidemment pas. Or une cession ne peut être conclue qu'entre deux parties, ce qui nous oblige l'un et l'autre à assumer une responsabilité partagée de ce dossier.

Cela est si vrai que la Communauté d'agglomération que vous présidez a lancé un appel d'offre sur l'entretien du site comprenant l'espace dévolu à Bussy. Est-ce objectivement de notre responsabilité s'il s'est révélé infructueux ? Je vois plutôt sur ce point l'origine du vrai problème d'entretien actuel du site.

Dés lors, je ne parviens toujours pas à comprendre le sens de votre missive, si ce n'est une impatience personnelle dont je vous concède qu'elle est légitime. Elle tranche en effet radicalement avec les rapports constructifs et le climat de franche collaboration que nos équipes ont su nouer ces derniers mois, à moins qu'il ne s'agisse d'une approche partisane et inutilement polémique, compte tenu du positionnement de votre Directeur général des services dans l'opposition municipale à Bussy Saint-Georges. Je n'ose toutefois imaginer une telle confusion des genres.

Je joins à la présente copie des correspondances citées pour votre information et reste, naturellement à votre disposition pour évoquer une nouvelle fois, les modalités d'une action concertée.

En l'attente de mesures concrètes et rapides, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de sentiments les meilleurs.

**Jean Claude LAMAGNERE**

**Premier Maire Adjoint.**